

N° 01/04.2016

PRÉAVIS N° 01/04.2016

RAPPORT DE GESTION 2015

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

1 PRÉAMBULE

La commission chargée de l'étude de ce préavis composée de :

Madame Carine Tinguely, Messieurs Richard Bouvier, André Cegielski, Olivier Jeanneret, Michel Pansier, Raymond Chatelan, s'est réunie le mardi 15 mars 2016 à la salle de conférences de la PRM, place Saint-Louis 2, à Morges, en présence des personnes suivantes :

Pour le CODIR :

Messieurs Daniel Buache, Florian Châtelain et Jean-François Person.

Pour la PRM :

Capitaine Martin de Muralt, chef Etat-major, et le Capitaine Clément Leu, remplaçant du chef Etat-major.

Nous les remercions de leur disponibilité et des renseignements, commentaires et précisions apportés lors de cette séance ou par compléments transmis ultérieurement.

Les suppléants à la commission de gestion Messieurs ; Maurice Jaton, Serge Risse, François Siegwart ont aussi participé, à titre informel et voix consultative, à cette séance.

2 SITUATION

Le rapport de gestion pour l'année 2015 traite de l'ensemble de la PRM avec ses communes partenaires au complet.

Le rapport présenté est très complet, bien structuré, fort bien documenté et illustré par de nombreux graphiques très explicites.

3 ANALYSE ET COMMENTAIRES (SELON LES CHAPITRES DU PRÉAVIS)

CHAPITRE 1 NOTRE ORGANISATION

Nous constatons le parcours réalisé depuis 2012, date de la création de la PRM, tant aux niveaux structurel, opérationnel que directionnel.

Le Comité de Direction, le Conseil Intercommunal, les Commissions, le corps de police trouvent progressivement leurs rythmes de fonctionnement. Les corrections et adaptations ont été mises en place au fur et à mesure des nécessités.

Les objectifs fixés lors de la création de la PRM sont en voie d'être atteints.

Des adaptations de procédures seront à faire et à finaliser pour être en adéquation avec le Service des communes et du logement (SCL).

SOUS-CHAPITRE 1.5 EVOLUTION

1.5.1 DIAGNOSTIC ET RÉORGANISATION

La commission a pris note des explications et commentaires sur les 3 axes principaux :

- Réflexions et questionnements managériaux
- Fonctionnement de la chancellerie
- Réflexions de la Direction de police

Elle se réjouit de leur mise en application.

1.5.2 NOUVEL HÔTEL DE POLICE

La commission a pris note des explications et commentaires sur ce chapitre.

1.4.3 RÉVISION DE LA CONVENTION COLLECTIVE DE TRAVAIL

La commission a pris note des explications et commentaires sur ce chapitre.

1.5.4 MISE À JOUR DU SITE INTERNET

La commission a pris note des explications et commentaires sur ce chapitre.

CHAPITRE 2 LES AUTORITÉS (LÉGISLATURE 2011-2016)

SOUS-CHAPITRE 2.2.4 VŒUX DE LA COMMISSION DE GESTION ET DES FINANCES EN SUSPENS AU 31 DÉCEMBRE 2015

La commission a pris note des situations au 31 décembre 2015 et les accepte, soit :

VŒU N° 2-2013

Désormais, le plan d'investissement accompagnera le budget annuel.

Le Comité de direction propose de classer ce vœu.

VCEU N° 6-2013

Le vœu étant réalisé, le Comité de direction propose de classer ce vœu.

VCEU N° 1-2014

La démarche pour finaliser le projet de Règlement général de police est en cours avec le concours du juriste mandaté.

VCEU N° 2-2014

Le vœu étant réalisé, le Comité de direction propose de classer ce vœu.

VCEU N° 3-2014

Le vœu étant réalisé, le Comité de direction propose de classer ce vœu.

VCEU N° 4-2014

Le vœu étant réalisé, le Comité de direction propose de classer ce vœu.

VCEU N° 5-2014

Le vœu étant réalisé, le Comité de direction propose de classer ce vœu.

CHAPITRE 3 LES ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES

Ce chapitre présente une vue d'ensemble très détaillée des activités et des missions de la partie opérationnelle PRM et des tâches contractuelles des communes concernées.

SOUS CHAPITRE 3.1 POLICE SECOURS

SOUS-CHAPITRE 3.1.1 MISSIONS ET MOYENS

Un rappel des missions générales de police, avec des informations sur l'organisation, ses moyens et son équipement.

SOUS-CHAPITRE 3.1.2 NOMBRE D'INTERVENTIONS

La commission vous propose quelques comparatifs avec les années précédentes

3.1.2.1 INTERVENTIONS SUR L'ENSEMBLE DU SECTEUR PRM

Année	Total annuel	Moyenne / jour
2013	4'506	12,3
2014	4'632	12,7
2015	4'377	11,8

3.1.2.3 INTERVENTIONS À MORGES

Année	Total annuel	Moyenne / jour
2013	3'137	8,6
2014	3'228	8,8
2015	2'957	8,1

3.1.2.4 INTERVENTIONS À TOLOCHENAZ

Année	Total annuel	Moyenne / jour
2013	250	0,7
2014	223	0,6
2015	609	0,5

3.1.2.5 INTERVENTIONS À PRÉVERENGES

Année	Total annuel	Moyenne / jour
2013	525	1,45
2014	528	1,45
2015	609	1,7

3.1.2.6 INTERVENTIONS À SAINT-PREX

Année	Total annuel	Moyenne / jour
2013	567	1,55
2014	530	1,45
2015	525	1,4

3.1.2.7 INTERVENTIONS À BUCHILLON

Année	Total annuel	Moyenne / jour
2013	32	0,17 *
2014	67	0,18
2015	54	0,18

(*pour 6 mois seulement)

3.1.2.8 INTERVENTIONS À LUSSY-SUR-MORGES

Année	Total annuel	Moyenne / jour
2013	30	0,16*
2014	27	0,07
2015	26	0,07

(*pour 6 mois seulement)

3.1.3 ACCIDENTS

Année	Total	Rapport de police
2013	309	73
2014	310	104
2015	282	78

3.1.4 PLAINTES ENREGISTRÉES

Année	Total
2013	2'341
2014	1'170
2015	1'729

3.1.5 CONSTATS DE VOL PAR EFFRACTION

Année	Total, tous types confondus
2013	646
2014	470
2015	323

3.1.6 CONSTATS DE VOLS PAR EFFRACTION DANS LES VÉHICULES

Année	Total
2013	40
2014	68
2015	70

Nous pouvons constater une diminution généralisée des interventions sur le territoire de la PRM.

Cette baisse généralisée se retrouve également sur l'ensemble du canton et de la Suisse romande. Nous ne pouvons que constater les statistiques sans pouvoir vraiment les analyser. Une projection dans le temps serait également très risquée, voire utopique.

Il n'est pas possible d'attribuer uniquement les mérites de cette diminution à des stratégies ou à des actions bien précises. Les causes sont multiples et sont non seulement liées à des organisations, stratégies ou actions de sécurité, mais également aux situations internationales, nationales, économiques, politiques, de mobilité des personnes, dynamiques urbanistiques, voire conjoncturelles.

Une analyse de la statistique policière vaudoise de la criminalité pour le secteur de la Police Région Morges nous a été présentée et commentée lors de la séance du Conseil intercommunal du mardi 12 avril 2016, (Communication du CODIR au Conseil Intercommunal N° 01/04.2016).

La commission souhaite qu'à l'avenir le poste "Demande d'assistance" figurant dans les graphiques soit commenté par une énumération, d'une manière générale, de la nature de ces interventions d'assistance.

CHAPITRE 5 CONDUITE ET GESTION DU PERSONNEL

Ce chapitre présente une vue d'ensemble des effectifs, de leur évolution, des formations de base et continues pour les cadres, policiers brevetés, assistants de sécurité publique et aspirants.

Compte tenu des spécificités des tâches du personnel de la PRM, la commission s'est préoccupée du niveau d'absentéisme.

Voici pour information les statistiques communiquées :

Année	2013	2014	2015
Maladie	338 jours	729 jours	777 jours
Accidents professionnels	91 jours	132 jours	9 jours
Accidents non professionnels	109 jours	48,5 jours	21 jours
Total	538 jours	909,5 jours	807 jours

Le personnel de la PRM compte toujours les deux mêmes cas de maladies chroniques qu'en 2014, auxquels est venu s'ajouter la situation d'un collaborateur qui a subi deux opérations. Ceci explique les chiffres toujours élevés en 2015.

Le service des Assistants de Sécurité Publique (ASP) a ainsi souffert de ces absences prolongées, qui ont fortement préterité les tâches et missions par des prestations non fournies, avec pour corollaire des recettes manquantes.

Par ailleurs une fluctuation du personnel plus importante que prévu est venue surcharger la gestion du personnel.

Ces variations s'expliquent principalement par la grande mobilité des personnes de formations unifiées, reconnues et confirmées par des brevets, en recherche de promotions, niveau salarial, responsabilités différentes, autres fonctions, changement de domicile, etc.

SOUS-CHAPITRE 5.1 EFFECTIFS

Le tableau donne une situation au 31.12.2015.

Pour comparaison depuis la création de la PRM:

Juillet 2012 : Total ETP 52,80

31.12.2012 : Total ETP 54,80

31.12.2013 : Total ETP 67,35

31.12.2014 : Total ETP 69,85

31.12.2015 : Total ETP 66,40

Selon les renseignements obtenus, les effectifs prévus lors de la création de la PRM, correspondants aux objectifs, charges et missions, sont en voie d'être atteints.

SOUS-CHAPITRE 5.1.1 ÉVOLUTION DES EFFECTIFS

Le tableau illustre les variations durant l'année 2015.

Pour comparaison :

2013 : arrivées total 16 / départs total 5

2014 : arrivées total 6,7 / départs total 3

2015 : arrivées total 12,4 / départs total 13,8

4 COMMENTAIRES ET REMARQUES

La commission, à l'unanimité, accepte le rapport de gestion tel que présenté.

Elle tient à remercier l'ensemble du corps de Police Région Morges pour son engagement, sa motivation et son efficacité à l'exécution de ses missions.

Elle relève également l'excellent travail du CODIR et les relations ouvertes, constructives et empreintes d'un esprit de collaboration et d'efficacité entre les différentes structures organisationnelles de la PRM.

5 VŒUX

La commission de gestion de l'Association de communes Police Région Morges PRM formule les vœux suivants :

5.1 VŒU N° 1

La commission demande au CODIR de poursuivre les travaux de finalisation pour un Règlement de police PRM coordonné, voire unifié.

5.2 VŒU N° 2

La commission demande au CODIR de poursuivre les travaux et les procédures en vue de la finalisation d'un plafond d'endettement pour l'Association de communes Police Région Morges.

5.3 VŒU N° 3

La commission demande au CODIR qu'à l'avenir, le poste "Demande d'assistance", figurant dans les graphiques des interventions, soit commenté par une énumération, d'une manière générale et informelle, de la nature de ces interventions d'assistance.

6 CONCLUSION

Vu ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

LE CONSEIL INTERCOMMUNAL DE LA PRM

- vu le préavis du Comité de direction,
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'approuver la gestion relative à l'exercice 2015 et d'en donner décharge au Comité de direction.

au nom de la commission
le président-rapporteur

André Cegielski

Rapport présenté au Conseil intercommunal en séance du 31 mai 2016.